

**OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE  
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ**



**INITIÉE PAR**

**FIDUCIAL SC**

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT  
JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE FIDUCIAL OFFICE  
SOLUTIONS**



Le présent document relatif aux autres informations, notamment juridiques, financières et comptables de la société Fiducial Office Solutions a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (« **AMF** ») le 8 octobre 2026, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'instruction AMF n° 2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de Fiducial Office Solutions.

Le présent document incorpore par référence le rapport financier annuel de Fiducial Office Solutions pour l'exercice social clos le 30 septembre 2025 tel que mis à disposition le 9 mars 2026 ainsi que le rapport financier semestriel au 31 mars 2026 tel que mis à disposition le 30 juin 2026.

Le présent document complète la note en réponse (la « **Note en Réponse** ») établie par Fiducial Office Solutions relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société Fiducial Office Solutions initiée par Fiducial SC, visée par l'AMF le 8 octobre 2026, sous le numéro 26-363, en application de la décision de conformité du même jour.

Le présent document et la Note en Réponse sont disponibles sur les sites internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de Fiducial Office Solutions (<https://investisseurs.fiducial-officesolutions.fr/Espace-actionnaires>) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

**Fiducial Office Solutions**  
41 rue du Capitaine Guynemer  
92400 Courbevoie

Un communiqué sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique de retrait conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

## SOMMAIRE

|          |                                                                                                                        |          |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>1</b> | <b>INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF.....</b>                           | <b>4</b> |
| <b>2</b> | <b>EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL .....</b>                               | <b>4</b> |
| 2.1      | STRUCTURE ET REPARTITION DU CAPITAL.....                                                                               | 4        |
| 2.1.1    | <i>Capital social et droits de vote .....</i>                                                                          | <i>4</i> |
| 2.1.2    | <i>Titres donnant accès au capital de la Société .....</i>                                                             | <i>5</i> |
| 2.1.3    | <i>Acquisition d'actions Fiducial Office Solutions par l'Initiateur pendant les douze mois précédant l'Offre .....</i> | <i>5</i> |
| 2.2      | GOUVERNANCE.....                                                                                                       | 5        |
| 2.3      | DECLARATIONS DE FRANCHISSEMENTS DE SEUILS.....                                                                         | 5        |
| <b>3</b> | <b>FACTEURS DE RISQUES.....</b>                                                                                        | <b>6</b> |
| <b>4</b> | <b>LITIGES ET FAITS EXCEPTIONNELS.....</b>                                                                             | <b>6</b> |
| <b>5</b> | <b>COMMUNIQUE DE PRESSE PUBLIES DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL.....</b>                         | <b>6</b> |
| <b>6</b> | <b>ASSEMBLEE GENERALE 2026 .....</b>                                                                                   | <b>6</b> |
| <b>7</b> | <b>ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A LA SOCIETE.....</b>                              | <b>7</b> |

## PREAMBULE

Le présent document est établi, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, par la société Fiducial Office Solutions, société anonyme au capital de 22.000.000 euros, dont le siège social est situé au 41 rue du Capitaine Guynemer, 92400 Courbevoie, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro d'identification 969 504 133 Nanterre (« **Fiducial Office Solutions** » ou la « **Société** ») et dont les actions sont admises aux négociations sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») sous le code ISIN FR0000061418 et sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg sous le code ISIN FR0000061418, dans le cadre de l'offre publique de retrait (l'« **Offre** »), qui sera immédiatement suivie d'une procédure de retrait obligatoire (le « **Retrait Obligatoire** »), initiée par la société Fiducial SC, société civile au capital de 30.000.000 euros, dont le siège social est situé 41 rue du Capitaine Guynemer, 92400 Courbevoie, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro d'identification 328 084 074 RCS Nanterre (l'« **Initiateur** » ou « **Fiducial SC** »), visant à acquérir la totalité des actions Fiducial Office Solutions non détenues directement ou indirectement par l'Initiateur, au prix de 36 euros par action (le « **Prix de l'Offre** »).

L'Offre est présentée par le Crédit Industriel et Commercial (l'« **Etablissement Présentateur** »), qui garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre en application de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF.

Le 8 juillet 2026, l'Etablissement Présentateur a déposé pour le compte de l'Initiateur un projet d'offre publique de retrait suivi d'un retrait obligatoire libellé au prix de 36 euros par action Fiducial Office Solutions ainsi qu'un projet de note d'information (le « **Projet de Note d'Information** ») auprès de l'AMF. Le 29 juillet 2026, la Société a déposé auprès de l'AMF un projet de note en réponse au Projet de Note d'Information incluant le rapport de l'expert indépendant établi sur la base du prix de 36 euros par action Fiducial Office Solutions (le « **Projet de Note en Réponse** »).

L'Offre a fait l'objet d'une décision de conformité de l'AMF emportant visa de la note d'information de l'Initiateur et de la Note en Réponse de la Société en date du 8 octobre 2026.

A la date de la Note en Réponse, l'Initiateur détient 2.164.930 actions représentant 4.289.767 droits de vote théoriques de la Société, soit 99,80% du capital et 99,82% des droits de vote théoriques de la Société<sup>1</sup>.

L'Offre vise la totalité des actions non détenues directement ou indirectement par l'Initiateur à la date de la Note en Réponse, soit, à la connaissance de la Société, un nombre total de 4.302 actions et 7.812 droits de vote représentant respectivement 0,20% du capital et 0,18% des droits de vote théoriques de la Société.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun titre de capital, ni aucun instrument financier émis par la Société ou droit conféré par la Société pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital ou aux droits de vote de la Société, autres que les actions ordinaires existantes de la Société. Il n'existe en outre aucun plan d'options de souscription d'actions, ni aucun plan d'attribution d'actions gratuites en cours au sein de la Société pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital ou aux droits de vote de la Société.

La durée de l'Offre sera de 10 jours de négociation, conformément aux dispositions de l'article 236-7 du règlement général de l'AMF.

Sous réserve de la décision de conformité de l'AMF, à l'issue de l'Offre, la procédure de Retrait Obligatoire prévue à l'article L. 433-4 II du Code monétaire et financier sera mise en œuvre, et les actions de la Société non détenues par l'Initiateur qui n'auront pas été apportées à l'Offre seront transférées à l'Initiateur moyennant une indemnisation égale au Prix de l'Offre, soit 36 euros par action, nette de tous frais.

---

<sup>1</sup> Sur la base d'un nombre total de 2.169.232 actions représentant 4.297.579 droits de vote théoriques au 30 septembre 2026 en application de l'article 223-11 alinéa 2 du règlement général de l'AMF.

Le contexte et les motifs de l'Offre sont décrits dans la Note en Réponse relative à l'Offre établie par la Société et visée par l'AMF le 8 octobre 2026, sous le numéro 26-363, en application d'une décision de conformité de l'AMF du 8 octobre 2026.

## **1 INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF**

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'article 6 de l'instruction AMF n° 2006-07 du 25 juillet 2006 dans sa dernière version en date du 29 avril 2021, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société figurent dans le rapport financier annuel de Fiducial Office Solutions pour l'exercice social clos le 30 septembre 2025 tel que publié par la Société le 9 mars 2026 (le « **Rapport Financier Annuel** ») et le rapport financier semestriel au 31 mars 2026 (le « **Rapport Financier Semestriel** »), qui sont incorporés par référence au présent document.

Ces documents sont disponibles sur le site internet de la Société (<https://investisseurs.fiducial-officesolutions.fr/Espace-actionnaires>). Ils peuvent également être obtenus sans frais auprès de la Société à l'adresse suivante :

**Fiducial Office Solutions**  
41 rue du Capitaine Guynemer  
92400 Courbevoie

Ces documents sont complétés par les principaux communiqués de presse publiés et mis en ligne par la Société depuis la publication du Rapport Financier Semestriel.

A la connaissance de la Société, aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société n'est intervenu entre (i) les dates du Rapport Financier Annuel et du Rapport Financier Semestriel et (ii) la date de dépôt du présent document, sous réserve des informations figurant dans le présent document.

## **2 EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**

### **2.1 Structure et répartition du capital**

#### *2.1.1 Capital social et droits de vote*

A la connaissance de la Société, le capital social de la Société s'élève, à la date du présent document, à 22.000.000 euros divisé en 2.169.232 actions ordinaires de 10,14 euros de valeur nominale chacune.

A la connaissance de la Société, la répartition du capital social et des droits de vote théoriques de Fiducial Office Solutions, à la date du présent document, est la suivante :

| Actionnaires              | Nombre d'actions       | Pourcentage du capital | Nombre de droits de vote (théoriques) | Pourcentage des droits de vote (théoriques) <sup>2</sup> |
|---------------------------|------------------------|------------------------|---------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Fiducial SC               | 2.164.930 <sup>3</sup> | 99,80%                 | 4.289.767                             | 99,82%                                                   |
| Autre actionnariat public | 4.302                  | 0,20%                  | 7.812                                 | 0,18%                                                    |
| <b>Total</b>              | <b>2.169.232</b>       | <b>100%</b>            | <b>4.297.579</b>                      | <b>100%</b>                                              |

### 2.1.2 Titres donnant accès au capital de la Société

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun titre de capital, ni aucun instrument financier émis par la Société ou droit conféré par la Société pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital ou aux droits de vote de la Société, autres que les actions ordinaires existantes de la Société. Il n'existe en outre aucun plan d'options de souscription d'actions, ni aucun plan d'attribution gratuite d'actions en cours au sein de la Société pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital ou aux droits de vote de la Société.

### 2.1.3 Acquisition d'actions Fiducial Office Solutions par l'Initiateur pendant les douze mois précédant l'Offre

L'Initiateur n'a pas procédé à l'acquisition d'actions de la Société au cours des douze (12) mois précédant l'Offre, à l'exception des actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité sur Euronext Paris et du contrat de liquidité sur la Bourse de Luxembourg, confiés à Kepler Cheuvreux en vue de l'animation du titre, lesquels ont été suspendus le 1<sup>er</sup> juillet 2026 après bourse.

## 2.2 Gouvernance

A la date du présent document, le Conseil d'administration de la Société est composé des membres suivants :

- Monsieur Jean-Claude Carquillat, Président du Conseil d'administration et Directeur Général de la Société ;
- Fiducial SC, représentée par Monsieur Yves Skrabacz ;
- Madame Nathalie Jarjaille ;
- Fiducial Financial Services, représentée par Monsieur Bernard Fleur ;
- Madame Marie-Françoise Lacroix-Faye.

Après la réalisation de l'Offre et du Retrait Obligatoire, l'Initiateur n'envisage pas de proposer des modifications substantielles dans la composition des organes sociaux et de direction de la Société.

## 2.3 Déclarations de franchissements de seuils

Au cours des 12 derniers mois, la Société n'a pas reçu de déclarations de franchissement de seuils.

<sup>2</sup> Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de toutes les actions auxquelles sont rattachés des droits de vote, en ce compris les actions dépourvues de droits de vote.

<sup>3</sup> En ce compris les 7.026 actions de la Société que l'Initiateur a confié à Kepler Cheuvreux en vue de l'animation du titre sur le marché réglementé d'Euronext Paris et sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg, représentant respectivement 6.726 actions de la Société au titre du contrat de liquidité sur Euronext Paris et 300 actions de la Société au titre du contrat de liquidité sur la Bourse de Luxembourg, lesquels ont été suspendus le 1<sup>er</sup> juillet 2026 après bourse.

### **3 FACTEURS DE RISQUES**

Les facteurs de risques relatifs au groupe Fiducial Office Solutions sont décrits dans le Rapport Financier Annuel (notamment pages 29 et suivantes) et le Rapport Financier Semestriel (s'agissant des risques financiers, notamment aux pages 14 et suivantes).

La Société n'a pas connaissance, à la date du présent document, d'autres risques opérationnels ou financiers significatifs concernant la Société.

### **4 LITIGES ET FAITS EXCEPTIONNELS**

A la connaissance de la Société, il n'existe, à la date du présent document, aucun litige significatif, aucune procédure d'arbitrage ou événements exceptionnels susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la Société en dehors de ceux provisionnés dans les comptes au 31 mars 2026.

### **5 COMMUNIQUES DE PRESSE PUBLIES DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**

Les communiqués de presse publiés depuis la publication du Rapport Financier Semestriel sont reproduits en Annexe 1 du présent document et sont également disponibles sur le site internet de la Société (<https://investisseurs.fiducial-officesolutions.fr/Espace-actionnaires>).

Les communiqués de presse et informations diffusés par la Société depuis la publication du Rapport Financier Semestriel de la Société sont les suivants :

| Date            | Titre du communiqué                                                                                                    | Localisation du communiqué sur le site de la Société                                                                                                                                  |
|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 8 juillet 2026  | Communiqué relatif au dépôt du projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire                      | <a href="https://investisseurs.fiducial-office-solutions.fr/opr-ro/offre-publique-de-retrait">https://investisseurs.fiducial-office-solutions.fr/opr-ro/offre-publique-de-retrait</a> |
| 23 juillet 2026 | Information financière du troisième trimestre au 30 juin 2026                                                          | <a href="https://investisseurs.fiducial-office-solutions.fr/informations-reglementees">https://investisseurs.fiducial-office-solutions.fr/informations-reglementees</a>               |
| 29 juillet 2026 | Communiqué relatif au dépôt du projet de note en réponse à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire | <a href="https://investisseurs.fiducial-office-solutions.fr/opr-ro/offre-publique-de-retrait">https://investisseurs.fiducial-office-solutions.fr/opr-ro/offre-publique-de-retrait</a> |

### **6 ASSEMBLEE GENERALE 2026**

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'est réunie le 31 mars 2026 et a approuvé les résolutions suivantes :

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2025,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2025,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation de la politique de rémunération des administrateurs pour l'exercice à clore au 30 septembre 2026 (vote ex ante),
- Fixation du montant de la rémunération annuelle globale des administrateurs pour l'exercice à clore au 30 septembre 2026 (vote ex ante),
- Renouvellement du mandat d'un administrateur,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**7 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A LA SOCIETE**

*« J'atteste que le présent document contenant les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Fiducial Office Solutions, qui a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 8 octobre 2026 et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231- 28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par son instruction n° 2006-07 en date du 25 juillet 2006, dans le cadre de l'Offre.*

*Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. ».*

**Monsieur Jean-Claude Carquillat**

Président-Directeur Général de Fiducial Office Solutions

## **Annexe 1**

*Communiqués de presse publiés par la Société depuis la publication du Rapport Financier Semestriel*

COMMUNIQUÉ DU 8 JUILLET 2026

**DÉPOT D'UN PROJET D'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT  
OBLIGATOIRE**

**VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ**



**INITIÉE PAR**

**FIDUCIAL SC**

**ET PRÉSENTÉE PAR**



**ÉTABLISSEMENT PRÉSENTATEUR ET GARANT**

**PRIX DE L'OFFRE** : 36 euros par action

**DURÉE DE L'OFFRE** : 10 jours de négociation

Le calendrier de l'offre sera fixé par l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») conformément à son règlement général



Le présent communiqué a été établi par Fiducial SC et diffusé en application des dispositions de l'article 231-16 du règlement général de l'AMF.

**Ce projet d'offre et le projet de note d'information (le « Projet de Note d'Information ») restent soumis à l'examen de l'AMF.**

**Avis important**

Sous réserve de la déclaration de conformité de l'AMF, à l'issue de l'offre publique de retrait faisant l'objet du Projet de Note d'Information, la procédure de retrait obligatoire prévue à l'article L. 433-4, II du Code monétaire et financier sera mise en œuvre, les conditions dudit retrait étant d'ores et déjà réunies, afin de se voir transférer les actions Fiducial Office Solutions qui n'auront pas été apportées à la présente offre moyennant une indemnisation égale au prix de la présente offre, nette de tous frais.

Le Projet de Note d'Information doit être lu conjointement avec tous les autres documents publiés en relation avec le projet d'offre. Notamment, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, une description des caractéristiques juridiques, financières et comptables de la société Fiducial SC sera mise à disposition du public au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique de retrait. Un communiqué sera diffusé pour informer le public des modalités de mise à disposition de ces documents.

Le Projet de Note d'Information est disponible sur les sites internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de Fiducial Office Solutions (<https://investisseurs.fiducial-office-solutions.fr/>) et peut être obtenu sans frais auprès de :

**Crédit Industriel et Commercial**  
6 avenue de Provence  
75009 Paris

**Fiducial SC**  
41 rue du Capitaine Guynemer  
92400 Courbevoie

## **1 PRÉSENTATION DE L'OFFRE**

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 236-3 et 237-1 du règlement général de l'AMF, la société Fiducial SC, société civile au capital de 30.000.000 euros, dont le siège social est situé 41 rue du Capitaine Guynemer, 92400 Courbevoie, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro d'identification 328 084 074 RCS Nanterre (l'« **Initiateur** » ou « **Fiducial SC** »), propose de manière irrévocable aux actionnaires de la société Fiducial Office Solutions, société anonyme à conseil d'administration au capital de 22.000.000 euros, dont le siège social est situé 41 rue du Capitaine Guynemer, 92400 Courbevoie, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro d'identification 969 504 133 RCS Nanterre (« **Fiducial Office Solutions** » ou la « **Société** ») et dont les actions sont admises aux négociations sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») sous le code ISIN FR0000061418 et sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg sous le code ISIN FR0000061418, d'acquérir la totalité des actions Fiducial Office Solutions non détenues par l'Initiateur dans le cadre d'une offre publique de retrait (l'« **Offre** »), qui sera immédiatement suivie d'une procédure de retrait obligatoire (le « **Retrait Obligatoire** »), les conditions d'application dudit retrait étant d'ores et déjà réunies, au prix de 36 euros par action (le « **Prix de l'Offre** ») payable exclusivement en numéraire, dans les conditions décrites ci-après.

L'Offre est présentée par le Crédit Industriel et Commercial (l'« **Etablissement Présentateur** »), qui garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre en application de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF.

A la date du Projet de Note d'Information, l'Initiateur détient 2.164.930 actions représentant 4.289.767 droits de vote théoriques de la Société, soit 99,80% du capital et 99,82% des droits de vote théoriques de la Société<sup>1</sup>.

L'Offre vise la totalité des actions non détenues directement ou indirectement par l'Initiateur à la date du Projet de Note d'Information, soit, à la connaissance de l'Initiateur, un nombre total de 4.302 actions et 7.812 droits de vote théoriques représentant respectivement 0,20% du capital et 0,18% des droits de vote théoriques de la Société.

À la connaissance de l'Initiateur, il n'existe aucun titre de capital, ni aucun instrument financier émis par la Société ou droit conféré par la Société pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital ou aux droits de vote de la Société, autres que les actions ordinaires existantes de la Société. Il n'existe en outre aucun plan d'options de souscription d'actions, ni aucun plan d'attribution gratuite d'actions en cours au sein de la Société pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital ou aux droits de vote de la Société.

La durée de l'Offre sera de 10 jours de négociation, conformément aux dispositions de l'article 236-7 du règlement général de l'AMF.

Sous réserve de la déclaration de conformité de l'AMF, à l'issue de l'Offre, la procédure de Retrait Obligatoire prévue à l'article L. 433-4 II du Code monétaire et financier sera mise en œuvre, et les actions de la Société non détenues par l'Initiateur qui n'auront pas été apportées à l'Offre seront transférées à l'Initiateur moyennant une indemnisation égale au Prix de l'Offre, soit 36 euros par action, nette de tous frais.

### **1.1 Contexte et motifs de l'Offre**

#### *1.1.1 Contexte de l'Offre*

L'Initiateur souhaite acquérir le solde du capital de la Société qu'il ne détient pas dans le cadre de la présente Offre. Les motifs de l'Offre sont plus amplement décrits dans la section 1.1.6 « Motifs de l'Offre ».

---

<sup>1</sup> Sur la base d'un nombre total de 2.169.232 actions représentant 4.297.579 droits de vote théoriques au 1<sup>er</sup> juillet 2026 en application de l'article 223-11 alinéa 2 du règlement général de l'AMF.

Par décision du Conseil d'administration de la Société en date du 18 juin 2026, le Conseil d'administration de la Société a désigné le cabinet Crowe HAF, représenté par Monsieur Olivier Grivillers, en qualité d'expert indépendant, sous réserve de la décision de non-opposition de l'AMF (qui a été rendue le 1<sup>er</sup> juillet 2026).

#### *1.1.2 Acquisition d'actions Fiducial Office Solutions par l'Initiateur pendant les douze mois précédant l'Offre*

L'Initiateur n'a pas procédé à l'acquisition d'actions de la Société au cours des douze (12) mois précédant le Projet de Note d'Information, à l'exception des actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité sur Euronext Paris et du contrat de liquidité sur la Bourse de Luxembourg, confiés à Kepler Cheuvreux en vue de l'animation du titre, lesquels ont été suspendus le 1<sup>er</sup> juillet 2026 après bourse.

#### *1.1.3 Répartition du capital et des droits de vote de la Société*

A la connaissance de l'Initiateur, le capital social de la Société s'élève, à la date du Projet de Note d'Information, à 22.000.000 euros divisé en 2.169.232 actions ordinaires de 10,14 euros de valeur nominale chacune.

A la connaissance de l'Initiateur, la répartition du capital social et des droits de vote de la Société, à la date du Projet de Note d'Information, est la suivante :

| Actionnaires              | Nombre d'actions       | Pourcentage du capital | Nombre de droits de vote (théoriques) | Pourcentage des droits de vote (théoriques) <sup>2</sup> |
|---------------------------|------------------------|------------------------|---------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Fiducial SC               | 2.164.930 <sup>3</sup> | 99,80%                 | 4.289.767                             | 99,82%                                                   |
| Autre actionnariat public | 4.302                  | 0,20%                  | 7.812                                 | 0,18%                                                    |
| <b>Total</b>              | <b>2.169.232</b>       | <b>100%</b>            | <b>4.297.579</b>                      | <b>100%</b>                                              |

#### *1.1.4 Titres donnant accès au capital de la Société*

À la connaissance de l'Initiateur, il n'existe aucun titre de capital, ni aucun instrument financier émis par la Société ou droit conféré par la Société pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital ou aux droits de vote de la Société, autres que les actions ordinaires existantes de la Société. Il n'existe en outre aucun plan d'options de souscription d'actions, ni aucun plan d'attribution gratuite d'actions en cours au sein de la Société pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital ou aux droits de vote de la Société.

#### *1.1.5 Engagement d'apport à l'Offre*

L'Initiateur n'a pas connaissance d'engagement d'apport d'actions à l'Offre.

#### *1.1.6 Motifs de l'Offre*

L'Initiateur, actionnaire majoritaire de la Société, détenant plus de 90% du capital social et des droits de vote de la Société, a déposé auprès de l'AMF, conformément aux dispositions des articles 236-3 et 237-1 et

<sup>2</sup> Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de toutes les actions auxquelles sont rattachés des droits de vote, en ce compris les actions dépourvues de droits de vote.

<sup>3</sup> En ce compris les 7.026 actions de la Société que l'Initiateur a confié à Kepler Cheuvreux en vue de l'animation du titre sur le marché réglementé d'Euronext Paris et sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg, représentant respectivement 6.726 actions de la Société au titre du contrat de liquidité sur Euronext Paris et 300 actions de la Société au titre du contrat de liquidité sur la Bourse de Luxembourg, lesquels ont été suspendus le 1<sup>er</sup> juillet 2026 après bourse.

suivants du règlement général de l'AMF, le présent projet d'Offre qui sera immédiatement suivie du Retrait Obligatoire visant la totalité des actions non détenues par l'Initiateur.

Les actionnaires minoritaires ne représentant que 0,20% du capital et 0,18% des droits de vote théoriques de la Société, l'Offre permet notamment de répondre au manque de liquidité du titre Fiducial Office Solutions, les volumes échangés sur le marché s'avérant faibles depuis plusieurs années, et de proposer aux actionnaires minoritaires une sortie du capital de la Société. Les actionnaires qui participeront à l'Offre bénéficieront ainsi d'une liquidité immédiate sur leurs actions.

L'Offre est réalisée par l'Initiateur dans l'objectif d'acquérir 100% des actions Fiducial Office Solutions et de simplifier la gestion de l'actionnariat de Fiducial Office Solutions. La mise en œuvre du Retrait Obligatoire permettra corrélativement à la Société de se libérer de ses obligations réglementaires et administratives liées à sa double cotation à savoir l'admission aux négociations de ses actions sur le marché réglementé d'Euronext Paris et sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg et ainsi de réduire les coûts qui y sont associés.

Les éléments d'appréciation du prix des actions faisant l'objet de l'Offre sont précisés à la section 3 du Projet de Note d'Information. Par ailleurs, le caractère équitable des conditions financières de l'Offre fera l'objet d'une attestation d'équité établie par un expert indépendant.

#### *1.1.7 Autorisations réglementaires*

L'Offre n'est pas soumise à l'obtention d'une autorisation réglementaire.

#### *1.1.8 Intérêts de l'opération pour la Société, l'Initiateur et ses actionnaires*

##### Intérêts de l'opération pour la Société et ses actionnaires

La Société n'envisage pas d'avoir recours aux marchés financiers à l'avenir pour se financer.

Dans un contexte de liquidité très faible de l'action Fiducial Office Solutions, l'Initiateur propose aux actionnaires de la Société qui apporteront leurs actions à l'Offre une liquidité immédiate sur l'intégralité de leurs actions, au Prix de l'Offre de 36 euros par action.

Les éléments d'appréciation du prix des actions faisant l'objet de l'Offre sont précisés à la section 3 du Projet de Note d'Information.

L'Initiateur considère que la radiation des actions Fiducial Office Solutions du marché réglementé d'Euronext Paris permettrait à la Société de réduire ses coûts liés aux différentes formalités obligatoires applicables aux sociétés cotées sur le marché réglementé d'Euronext Paris. La Société pourrait ainsi concentrer tous ses moyens, financiers et humains, sur la poursuite de son activité et sa croissance interne.

##### Intérêts de l'opération pour l'Initiateur et ses actionnaires

L'Initiateur considère que la simplification de la structure capitalistique de la Société permettra de faciliter la gestion de la Société.

## **1.2 Intentions de l'Initiateur pour les douze mois à venir**

#### *1.2.1 Stratégie industrielle, commerciale et financière*

L'Initiateur contrôlant déjà la Société, l'Offre n'aura en elle-même aucun impact sur la stratégie et la politique industrielle et commerciale de la Société.

### *1.2.2 Synergies – Gains économiques*

L'Initiateur est une société holding ayant pour activité principale la prise d'intérêts et de participations dans toutes entreprises existantes ou à créer en France et dans tous pays, la conservation, l'administration et la gestion des titres ainsi possédés. Par conséquent, l'opération ne devrait générer aucune synergie, à l'exception de l'économie des coûts liés à la cotation en raison de la mise en œuvre du Retrait Obligatoire conformément à ce qui figure en section 1.2.8 du Projet de Note d'Information

### *1.2.3 Intentions de l'Initiateur en matière d'emploi*

L'Offre s'inscrit dans une logique de poursuite de l'activité et du développement de la Société et n'aura pas d'incidence significative sur la politique poursuivie par la Société en matière d'effectif, de politique salariale et de gestion des ressources humaines. L'Offre n'aura donc aucune conséquence directe sur l'orientation en matière d'emploi.

### *1.2.4 Statut juridique de la Société*

L'Initiateur n'envisage pas d'apporter de modifications aux statuts de la Société à la suite de l'Offre.

### *1.2.5 Composition des organes sociaux et de direction de la Société*

A la date du Projet de Note d'Information, le Conseil d'administration de la Société est composé des membres suivants :

- Monsieur Jean-Claude Carquillat, Président du Conseil d'administration et Directeur Général de la Société ;
- Fiducial SC, représentée par Monsieur Yves Skrabacz ;
- Madame Nathalie Jarjaille ;
- Fiducial Financial Services, représentée par Monsieur Bernard Fleur ;
- Madame Marie-Françoise Lacroix-Faye.

Après la réalisation de l'Offre et du Retrait Obligatoire, l'Initiateur n'envisage pas de proposer des modifications substantielles dans la composition des organes sociaux et de direction de la Société.

### *1.2.6 Intentions concernant la politique de dividendes*

La politique de distribution de dividendes de la Société sera déterminée en fonction de la capacité distributrice de la Société, de sa situation financière et de ses besoins financiers, conformément aux lois applicables et à ses statuts. Il est à noter que la Société a procédé, au titre des exercices 2024, 2023 et 2022, à la distribution de dividende de 0,70€, 0,70€ et 0,45€ par action, respectivement.

### *1.2.7 Intention concernant une réorganisation juridique/une fusion*

A la date du Projet de Note d'Information, il n'est pas envisagé de procéder à une fusion entre l'Initiateur et la Société.

### *1.2.8 Cotation de la Société à l'issue de l'Offre*

Dans la mesure où les actionnaires minoritaires ne détiennent pas plus de 10% du capital et des droits de vote de la Société, à l'issue de l'Offre, une procédure de Retrait Obligatoire visant la totalité des actions de la Société non détenues par l'Initiateur sera mise en œuvre.

Dans le cadre du Retrait Obligatoire, les actions de la Société non détenues par l'Initiateur seront transférées

à l'Initiateur moyennant une indemnisation égale au Prix de l'Offre, soit 36 euros par action, nette de tous frais.

### **1.3 Accords pouvant avoir une incidence significative sur l'appréciation de l'Offre ou sur son issue**

L'Initiateur n'a pas connaissance d'un quelconque accord et n'est pas partie à un quelconque accord en lien avec l'Offre ou qui pourrait potentiellement avoir un impact significatif sur l'appréciation ou l'issue de l'Offre. En particulier, il n'existe pas d'engagement d'apport ou de non-apport à l'Offre.

## **2 CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE**

### **2.1 Termes de l'Offre**

En application des dispositions des articles 231-13, 236-3 et 237-1 du règlement général de l'AMF, l'Etablissement Présentateur a déposé le 8 juillet 2026 le projet d'Offre auprès de l'AMF sous la forme d'une offre publique de retrait qui sera suivie d'un Retrait Obligatoire visant les actions Fiducial Office Solutions non détenues par l'Initiateur ainsi que le Projet de Note d'Information relatif à l'Offre.

Conformément à l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, l'Etablissement Présentateur garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

L'Initiateur s'engage irrévocablement à acquérir auprès des actionnaires de Fiducial Office Solutions les actions de la Société qui seront apportées à l'Offre, au prix de 36 euros par action.

Dans le cadre du Retrait Obligatoire, les actions Fiducial Office Solutions non détenues par l'Initiateur seront transférées à l'Initiateur à l'issue de l'Offre, moyennant une indemnisation égale au Prix de l'Offre, soit 36 euros par action.

### **2.2 Nombre et nature des titres visés par l'Offre**

A la date du Projet de Note d'Information, l'Initiateur détient 2.164.930 actions représentant 4.289.767 droits de vote théoriques de la Société, soit 99,80% du capital et 99,82% des droits de vote théoriques de la Société<sup>4</sup>.

L'Offre vise la totalité des actions non détenues directement ou indirectement par l'Initiateur à la date du Projet de Note d'Information, soit, à la connaissance de l'Initiateur, un nombre total de 4.302 actions et 7.812 droits de vote théoriques représentant respectivement 0,20% du capital et 0,18% des droits de vote théoriques de la Société.

À la connaissance de l'Initiateur, il n'existe aucun titre de capital, ni aucun instrument financier émis par la Société ou droit conféré par la Société pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital ou aux droits de vote de la Société, autres que les actions ordinaires existantes de la Société. Il n'existe en outre aucun plan d'options de souscription d'actions, ni aucun plan d'attribution gratuite d'actions en cours au sein de la Société pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital ou aux droits de vote de la Société.

### **2.3 Modalités de l'Offre**

Conformément à l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, le projet d'Offre et le Projet de Note d'Information ont été déposés auprès de l'AMF le 8 juillet 2026. Un avis de dépôt sera publié par l'AMF sur son site internet ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Conformément aux dispositions de l'article 231-16 du règlement général de l'AMF, un communiqué de presse relatif aux principaux termes de l'Offre sera diffusé par l'Initiateur et mis en ligne sur le site internet

---

<sup>4</sup> Sur la base d'un nombre total de 2.169.232 actions représentant 4.297.579 droits de vote théoriques au 1<sup>er</sup> juillet 2026 en application de l'article 223-11 alinéa 2 du règlement général de l'AMF.

de la Société (<https://investisseurs.fiducial-office-solutions.fr/>). Le Projet de Note d'Information est tenu gratuitement à la disposition du public au siège social de l'Initiateur et auprès de l'Etablissement Présentateur et est mis en ligne sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de la Société (<https://investisseurs.fiducial-office-solutions.fr/>).

L'Offre et le Projet de Note d'Information restent soumis à l'examen de l'AMF.

Conformément aux dispositions de l'article 231-26, I 3° du règlement général de l'AMF, la Société déposera ultérieurement auprès de l'AMF son projet de note en réponse à l'Offre, incluant notamment le rapport de l'expert indépendant et l'avis motivé du Conseil d'administration en application de l'article 231-19 du règlement général de l'AMF.

L'AMF publiera sur son site internet ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) une déclaration de conformité motivée relative à l'Offre après s'être assurée de la conformité de l'Offre avec les dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables. Cette déclaration de conformité emportera visa de la note d'information.

La note d'information visée par l'AMF, ainsi que les autres informations (notamment juridiques, comptables et financières) relatives à l'Initiateur sera, conformément aux articles 231-27 et 231-28 du règlement général de l'AMF, tenue gratuitement à la disposition du public au siège social de l'Initiateur et de l'Etablissement Présentateur au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de la Société (<https://investisseurs.fiducial-office-solutions.fr/>).

Un communiqué précisant les modalités de mise à disposition de ces documents sera diffusé conformément aux dispositions des articles 231-27 et 231-28 du règlement général de l'AMF et sera mis en ligne sur le site de la Société (<https://investisseurs.fiducial-office-solutions.fr/>).

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis d'ouverture et un calendrier, et Euronext Paris publiera un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

## **2.4 Procédure de présentation des actions à l'Offre**

L'Offre sera ouverte pendant une période de 10 jours de négociation conformément à l'article 236-7 du règlement général de l'AMF.

Les actions apportées à l'Offre devront être librement négociables et libres de tout privilège, gage, nantissement ou autre sûreté ou restriction de quelque nature que ce soit restreignant le libre transfert de leur propriété. L'Initiateur se réserve le droit d'écarter toute action apportée qui ne répondrait pas à cette condition.

Les actions détenues sous forme nominative devront être converties au porteur pour pouvoir être apportées à l'Offre. Par conséquent, les actionnaires dont les actions sont inscrites au nominatif et qui souhaitent les apporter à l'Offre devront demander dans les meilleurs délais la conversion au porteur de leurs actions afin de les apporter à l'Offre.

Les actionnaires dont les actions sont inscrites sur un compte géré par un intermédiaire financier et qui souhaitent apporter leurs actions à l'Offre devront remettre à l'intermédiaire financier dépositaire de leurs actions un ordre de vente irrévocable au Prix de l'Offre des actions, en utilisant le modèle mis à leur disposition par cet intermédiaire en temps utile afin que leur ordre puisse être exécuté et au plus tard le dernier jour de l'Offre.

Le règlement-livraison sera effectué au fur et à mesure de l'exécution des ordres, 2 jours de négociation après chaque exécution des ordres, étant précisé que les frais de négociation (y compris les frais de courtage et TVA afférents) resteront à la charge de l'actionnaire vendeur sur le marché.

Les ordres de présentation des actions Fiducial Office Solutions à l'Offre seront irrévocables.

CIC CIB, prestataire de services d'investissement habilité en tant que membre du marché, se portera acquéreur, au nom et pour le compte de l'Initiateur, de toutes les actions apportées à l'Offre, conformément à la réglementation applicable en vigueur.

## **2.5 Retrait Obligatoire et radiation d'Euronext Paris et de la Bourse de Luxembourg**

Conformément aux dispositions des articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, à l'issue de l'Offre, les actions Fiducial Office Solutions qui n'auront pas été présentées à l'Offre seront transférées à l'Initiateur (quel que soit le pays de résidence du porteur desdites actions) moyennant une indemnisation de 36 euros par action égale au Prix de l'Offre, nette de tous frais.

L'AMF publiera un avis de mise en œuvre du Retrait Obligatoire et Euronext Paris publiera un avis annonçant le calendrier de mise en œuvre du Retrait Obligatoire.

Un avis informant le public du Retrait Obligatoire sera publié par l'Initiateur dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social de la Société en application de l'article 237-5 du règlement général de l'AMF.

Le montant de l'indemnisation sera versé, net de tous frais, à l'issue de l'Offre sur un compte bloqué ouvert à cet effet auprès de CIC CIB, désigné comme centralisateur des opérations d'indemnisation. Après la clôture des comptes des affiliés, CIC CIB, sur présentation des attestations de solde délivrées par Euroclear France, créditera les établissements dépositaires teneurs de comptes du montant de l'indemnisation, à charge pour ces derniers de créditer les comptes des détenteurs des actions Fiducial Office Solutions de l'indemnité leur revenant.

Les actions Fiducial Office Solutions seront radiées d'Euronext Paris et de la Bourse de Luxembourg le jour où le Retrait Obligatoire sera effectif.

Conformément à l'article 237-8 du règlement général de l'AMF, les fonds non affectés correspondant à l'indemnisation des actions Fiducial Office Solutions dont les ayants droit sont restés inconnus (i.e., titres en déshérence ou assimilés (notamment ceux des actionnaires dont les coordonnées resteraient inconnues)) seront conservés par CIC CIB pendant une durée de dix ans à compter de la date du Retrait Obligatoire et versés à la Caisse des dépôts et consignations à l'expiration de ce délai. Ces fonds seront à la disposition des ayants droit sous réserve de la prescription trentenaire au bénéfice de l'État.

Il est précisé que cette procédure entraînera la radiation des actions Fiducial Office Solutions d'Euronext Paris et de la Bourse de Luxembourg.

## **2.6 Droit applicable**

La présente Offre est soumise au droit français. Tout différend ou litige, quel qu'en soit l'objet ou le fondement, se rattachant à la présente Offre sera porté devant les tribunaux compétents.

## **2.7 Calendrier indicatif de l'Offre**

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis d'ouverture et de calendrier, et Euronext Paris publiera un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Le calendrier indicatif de l'Offre est présenté ci-après.

| Dates                      | Principales étapes de l'Offre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 8 juillet 2026             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépôt du projet d'Offre et du Projet de Note d'Information de l'Initiateur auprès de l'AMF</li> <li>• Publication de l'avis de dépôt de l'AMF</li> <li>• Mise à disposition du public aux sièges de l'Initiateur et de l'Etablissement Présentateur et mise en ligne sur le site internet de de l'AMF (<a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a>) et de la Société (<a href="https://investisseurs.fiducial-office-solutions.fr/">https://investisseurs.fiducial-office-solutions.fr/</a>) du Projet de Note d'Information</li> <li>• Diffusion du communiqué relatif au dépôt et à la mise à disposition du public du Projet de Note d'Information</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 29 juillet 2026            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépôt du projet de note en réponse de la Société auprès de l'AMF, incluant l'avis motivé du Conseil d'administration et le rapport de l'expert indépendant</li> <li>• Mise à disposition du public au siège de la Société et mise en ligne sur le site internet de l'AMF (<a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a>) et de la Société (<a href="https://investisseurs.fiducial-office-solutions.fr/">https://investisseurs.fiducial-office-solutions.fr/</a>) du projet de note en réponse</li> <li>• Diffusion du communiqué relatif au dépôt et à la mise à disposition du projet de note en réponse</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| 8 octobre 2026             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Publication de la déclaration de conformité de l'Offre par l'AMF emportant visa de la note d'information de l'Initiateur et de la note en réponse de la Société</li> <li>• Mise à disposition du public aux sièges de l'Initiateur et de l'Etablissement Présentateur et mise en ligne sur le site internet de l'AMF (<a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a>) et de la Société (<a href="https://investisseurs.fiducial-office-solutions.fr/">https://investisseurs.fiducial-office-solutions.fr/</a>) de la note d'information visée et des informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de l'Initiateur</li> <li>• Mise à disposition du public au siège de la Société et mise en ligne sur le site internet de l'AMF (<a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a>) et de la Société (<a href="https://investisseurs.fiducial-office-solutions.fr/">https://investisseurs.fiducial-office-solutions.fr/</a>) de la note en réponse visée et des informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financière et comptables de la Société</li> <li>• Diffusion des communiqués relatifs à la mise à disposition de la note d'information et de la note en réponse visées par l'AMF et des informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de l'Initiateur et de la Société</li> </ul> |
| 12 octobre 2026            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouverture de l'Offre</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 23 octobre 2026            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Clôture de l'Offre</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 24 octobre 2026            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Publication par l'AMF de l'avis de résultat de l'Offre et de mise en œuvre du Retrait Obligatoire</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Semaine du 26 octobre 2026 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre du Retrait Obligatoire</li> <li>• Radiation des actions Fiducial Office Solutions d'Euronext Paris et de la Bourse de Luxembourg</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

## 2.8 Coûts et modalités de financement de l'Offre

### 2.8.1 Coûts de l'Offre

Le montant global des frais, coûts et dépenses externes exposés par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre, incluant en particulier les commissions, honoraires et autres frais relatifs aux différents conseils juridiques, financiers et comptables ainsi que de tous autres experts et consultants, et les frais de communication, est

estimé à environ 400.000 euros (hors taxes).

### *2.8.2 Modes de financement de l'Offre*

L'acquisition par l'Initiateur de l'intégralité des actions visées par l'Offre représenterait, sur la base du Prix de l'Offre par action de 36 euros, un montant total de 154.872 euros (hors frais divers et commissions).

L'Initiateur financera les sommes dues dans le cadre de l'Offre sur ses ressources propres.

### *2.8.3 Frais de courtage et rémunération des intermédiaires*

L'Initiateur ne prendra en charge aucun des frais de courtage engagés par un actionnaire qui apporterait ses actions à l'Offre et aucune rémunération des intermédiaires (incluant notamment les frais de courtage et commissions bancaires et la TVA afférente).

## **2.9 Restrictions concernant l'Offre à l'étranger**

Dans la mesure où les actions de la Société sont cotées sur Euronext Paris et sur la bourse de Luxembourg, la présente Offre est effectuée tant en France qu'au Luxembourg. La Société étant immatriculée en France, en vertu des dispositions de l'article 4.2 de la Directive 2004/25/EC du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 sur les offres publiques d'acquisition, l'AMF (et non la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), autorité luxembourgeoise des marchés financiers) est l'autorité compétente pour s'assurer de la conformité de l'Offre avec les dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables et pour approuver le Projet de Note d'Information. L'Offre est soumise aux termes et conditions de l'Offre indiqués dans le Projet de Note d'Information, lequel est applicable à tous les destinataires de l'Offre, indépendamment de leur nationalité ou du lieu de cotation des actions de la Société qu'ils détiennent.

En conséquence, l'Offre n'a fait l'objet d'aucune formalité, d'aucun enregistrement ou visa en dehors de la France.

En vertu de l'article 6 de la loi luxembourgeoise du 19 mai 2006 portant transposition de la Directive 2004/25/EC du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 sur les offres publiques d'acquisition, le Projet de Note d'Information rédigé en langue française est reconnu au Luxembourg, sous réserve de son approbation par l'AMF, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir l'approbation de la CSSF.

Le Projet de Note d'Information et tous les autres documents relatifs à l'Offre ne constituent pas une offre de vente ou d'achat d'instruments financiers ou une sollicitation en vue d'une telle offre dans un quelconque pays où ce type d'offre ou sollicitation serait illégal ou à l'adresse de quelqu'un à qui une telle offre ne pourrait être valablement faite.

Les personnes venant à entrer en possession du Projet de Note d'Information doivent se tenir informées des restrictions légales applicables et les respecter. Le non-respect des restrictions légales est susceptible de constituer une violation des lois et règlements applicables en matière boursière dans certaines juridictions. L'Initiateur décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne des restrictions légales applicables.

Le Projet de Note d'Information ainsi que tous les autres documents relatifs à l'Offre ne constituent pas une offre d'achat ou de vente ni une sollicitation d'un ordre d'achat ou de vente de valeurs mobilières dans un pays au sein duquel l'Offre serait illégale.

### *Etats-Unis*

Le Projet de Note d'Information ne constitue pas une extension de l'Offre aux Etats-Unis et l'Offre n'est pas

proposée, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, aux personnes résidant aux Etats-Unis, par les services postaux ou par tout moyen de communication (y compris, sans limitation, les transmissions par télécopie, télex, téléphone et courrier électronique) ou par l'intermédiaire des services d'une bourse de valeurs des Etats-Unis. En conséquence, aucun exemplaire ou aucune copie du Projet de Note d'Information, et aucun autre document relatif au présent document ou à l'Offre ne pourra être envoyé par courrier, ni communiqué, ni diffusé par un intermédiaire aux Etats-Unis de quelque manière que ce soit.

Aucun actionnaire de la Société ne pourra apporter ses actions à l'Offre s'il n'est pas en mesure de déclarer (i) qu'il n'a pas reçu aux Etats-Unis de copie du présent document ou de tout autre document relatif à l'Offre, et qu'il n'a pas envoyé de tels documents aux Etats-Unis, (ii) qu'il n'a pas utilisé, directement ou indirectement, les services postaux, les moyens de télécommunications ou autres instruments de commerce ou les services d'une bourse de valeurs des Etats-Unis en relation avec l'Offre, (iii) qu'il n'était pas sur le territoire des Etats-Unis lorsqu'il a accepté les termes de l'Offre ou transmis son ordre d'apport d'actions et (iv) qu'il n'est ni agent ni mandataire agissant pour un mandant autre qu'un mandant lui ayant communiqué ses instructions en dehors des Etats-Unis. Les intermédiaires habilités ne pourront pas accepter d'ordres d'apport d'actions qui n'auront pas été effectués en conformité avec les dispositions ci-dessus. Toute acceptation de l'Offre dont on pourrait supposer qu'elle résulterait d'une violation de ces restrictions serait réputée nulle.

Pour les besoins du paragraphe ci-dessus, les Etats-Unis correspondent aux Etats-Unis d'Amérique, ses territoires et possessions, tous ses Etats ainsi que le District de Columbia.

### 3 SYNTHESE DES ÉLÉMENTS D'APPRECIATION DU PRIX DE L'OFFRE

Le tableau ci-après recense les différentes valorisations par action obtenues dans le cadre de notre approche multicritères comparées au prix de l'Offre de 36,00€ par action.

| Méthodes de valorisation retenues                                                | Prix par action<br>FIDUCIAL OS(€) | Primes induites par<br>le prix d'Offre |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------------|
| <b>A titre principal :</b>                                                       |                                   |                                        |
| <b>Actualisation des Flux de trésorerie (DCF) au 30/06/2026</b>                  |                                   |                                        |
| Valeur basse du DCF : Marge d'EBITDA normative (+/-0,25%) et du CMPC (+/- 0,50%) | 29,27                             | 23,0%                                  |
| Valeur centrale du DCF : CMPC central de 9,28% et marge d'EBITDA de 4,50%        | 31,73                             | 13,5%                                  |
| Valeur haute du DCF : Marge d'EBITDA normative (+/-0,25%) et du CMPC (+/- 0,50%) | 34,54                             | 4,2%                                   |
| <b>A titre indicatif :</b>                                                       |                                   |                                        |
| <b>Actif Net Comptable</b>                                                       |                                   |                                        |
| Actif Net Comptable au 31/03/2026                                                | 35,5                              | 1,5%                                   |
| <b>Cours de bourse (Euronext Paris)</b>                                          |                                   |                                        |
| Spot 07/07/2026                                                                  | 26,80                             | 34,3%                                  |
| CMPV 30j                                                                         | 26,74                             | 34,6%                                  |
| CMPV 60j                                                                         | 26,68                             | 34,9%                                  |
| CMPV 120j                                                                        | 26,63                             | 35,2%                                  |
| CMPV 180j                                                                        | 26,64                             | 35,1%                                  |
| <b>Cours de bourse (LuxSE)</b>                                                   |                                   |                                        |
| Spot 07/07/2026                                                                  | 26,80                             | 34,3%                                  |
| CMPV 30j                                                                         | 26,80                             | 34,3%                                  |
| CMPV 60j                                                                         | 26,80                             | 34,3%                                  |
| CMPV 120j                                                                        | 26,80                             | 34,3%                                  |
| CMPV 180j                                                                        | 26,80                             | 34,3%                                  |
| <b>Comparables boursiers</b>                                                     |                                   |                                        |
| Médiane VE/EBITDA 2026E (Agrégat de Fiducial OS : EBITDA pré-IFRS 16 2031E)      | 21,2                              | 69,5%                                  |

**En synthèse, le prix de l'Offre présente une prime comprise entre 1,5% et 69,5% sur les valeurs moyennes de Fiducial OS obtenues selon les méthodes et références présentées à titre principal et à titre indicatif.**

### **Avertissement**

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays.

L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation dans un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans ces pays. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

Fiducial SC décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne de ces restrictions.

# **FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS**

Société anonyme au capital de 22 000 000 €  
Siège social : 41 rue du Capitaine Gynemer 92400 Courbevoie  
969 504 133 RCS NANTERRE  
<http://investisseurs.fiducial-office-solutions.fr>

**INFORMATION FINANCIERE TRIMESTRIELLE au 30/06/2026**

## 1°) Événements importants intervenus au cours des 9 mois de l'exercice

Le chiffre d'affaires consolidé de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS s'établit à 136,1 M€ au 30/06/2026, en diminution de 5,0% par rapport à N-1.

La décroissance de l'activité provient à la fois d'une diminution des volumes de ventes dans un contexte de marché structurellement baissier mais également d'une baisse des prix sur certaines familles de produits comme le papier reprographique. Par ailleurs, les difficultés liées à la mise en production du nouveau logiciel de gestion de l'entrepôt se sont résorbées au cours du premier semestre de l'exercice, ce qui a permis de revenir au niveau de productivité attendu.

En France, le ralentissement économique se poursuit avec une croissance du PIB quasi nulle et une inflation en hausse qui s'établit à 2,4% en mai 2026 (sur 12 mois glissants) contre 0,7% en mai 2025. Fin mai 2026 et en moyenne mobile sur les 12 derniers mois, le marché global des produits de papeterie office sur le circuit BtoB des fournisseurs et de la VAD est en régression de -5,2% (source GFK : UFIPA – le baromètre papeterie office, données à fin mai 2026) contre -9,6% à fin mai 2025.

En ce qui concerne les évolutions de chiffre d'affaires par familles de produits, on constate un recul plus fort des ventes de papier et de consommables informatiques, dont les volumes sont plus impactés par la dématérialisation, tandis que les ventes de services généraux sont en légère croissance du fait de la diversification de notre offre et des actions de marketing ciblées. En Belgique, la baisse du chiffre d'affaires concerne principalement les ventes de mobilier de bureau, qui avaient fait l'objet de commandes importantes en N-1.

Dans un marché en décroissance, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS poursuit ses investissements dans les projets de transformation, en priorisant l'élargissement de l'offre, les développements de la plateforme web, l'utilisation d'outils de marketing digitaux et l'adaptation de l'organisation commerciale.

## 2°) Montant du chiffre d'affaires consolidé du troisième trimestre

| Chiffre d'affaires consolidé | En milliers d'euros |                | % Variation  |
|------------------------------|---------------------|----------------|--------------|
|                              | N                   | N-1            |              |
| 1er trimestre                | 47 926              | 49 623         | -3.4%        |
| 2ème trimestre               | 45 504              | 49 422         | -7.9%        |
| 3ème trimestre               | 42 621              | 44 109         | -3.4%        |
| <b>Total au 30/06/2026</b>   | <b>136 051</b>      | <b>143 154</b> | <b>-5.0%</b> |

**Données sectorielles par secteur d'activité et zone géographique :**

| CA par secteur d'activité          | En milliers d'euros |                | % Variation  |
|------------------------------------|---------------------|----------------|--------------|
|                                    | N                   | N-1            |              |
| Distribution fournitures de bureau | 135 078             | 142 112        | -4.9%        |
| Autres                             | 973                 | 1 042          | -6.6%        |
| <b>Total au 30/06/2026</b>         | <b>136 051</b>      | <b>143 154</b> | <b>-5.0%</b> |

| CA par zone géographique   | En milliers d'euros |                | % Variation  |
|----------------------------|---------------------|----------------|--------------|
|                            | N                   | N-1            |              |
| France                     | 126 628             | 132 558        | -4.5%        |
| Europe                     | 9 423               | 10 596         | -11.1%       |
| <b>Total au 30/06/2026</b> | <b>136 051</b>      | <b>143 154</b> | <b>-5.0%</b> |

**3°) Perspectives pour la fin de l'exercice**

Pour l'exercice 2025/2026 FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS devrait atteindre un chiffre d'affaires consolidé de l'ordre de 171 M€ et présenter un résultat opérationnel consolidé en retrait par rapport à celui de l'exercice 2024/2025 compte tenu des surcoûts liés au logiciel de gestion de l'entrepôt ayant impacté le résultat du 1er semestre et de la hausse de l'énergie qui impactera le résultat du 2e semestre.

**4°) Point sur le projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire**

Le 8 juillet 2026, la société Fiducial SC, détenant 99,80% du capital et 99,82% des droits de vote théoriques de la Société [1], a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant le solde des actions FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS, au prix de 36 euros par action (voir communiqué de presse en date du 8 juillet 2026).

Les travaux de Crowe HAF, représenté par Monsieur Olivier Grivillers, expert indépendant désigné par le conseil d'administration de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS le 18 juin 2026 sous condition suspensive de la non-opposition de l'Autorité des marchés financiers (rendue le 1er juillet 2026), sont toujours en cours. Un communiqué de presse sera diffusé dès la mise à disposition du projet de note en réponse intégrant le rapport de l'expert indépendant, prévue le 29 juillet 2026 selon le calendrier indicatif du projet d'offre, et plus généralement de tout nouveau document relatif au projet d'offre.

[1] Sur la base d'un nombre total de 2.169.232 actions représentant 4.297.579 droits de vote théoriques au 1er juillet 2026.

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat ni une quelconque forme de démarchage dans tout autre pays et n'est pas destiné à être diffusé dans d'autres pays que la France.  
L'Offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'AMF.*

## COMMUNIQUE DE PRESSE DU 29 JUILLET 2026

### DEPÔT DU PROJET DE NOTE EN REPONSE A L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE

#### VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR

FIDUCIAL SC

ET PRESENTEE PAR



ETABLISSEMENT PRESENTATEUR ET GARANT



Le présent communiqué a été établi par Fiducial Office Solutions. Il est diffusé en application des dispositions de l'article 231-26 II du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

**Le projet d'offre, le projet de note d'information et le projet de note en réponse restent soumis à l'examen de l'AMF.**

#### Avis important

En application des dispositions des articles 231-19, 261-1 et 261-1-1 du règlement général de l'AMF, le rapport de Crowe HAF, représenté par Monsieur Olivier Grivillers, agissant en qualité d'expert indépendant, est inclus dans le Projet de Note en Réponse.

Le projet de note en réponse déposé auprès de l'AMF le 29 juillet 2026 (le « **Projet de Note en Réponse** ») est disponible sur les sites internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de la Société (<https://investisseurs.fiducial-office-solutions.fr/>) et peut être obtenu sans frais auprès de :

**Fiducial Office Solutions**  
41 rue du Capitaine Guynemer  
92400 Courbevoie

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat ni une quelconque forme de démarchage dans tout autre pays et n'est pas destiné à être diffusé dans d'autres pays que la France.*  
*L'Offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'AMF.*

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la Société seront mises à la disposition du public selon les mêmes modalités au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique de retrait. Un communiqué sera diffusé pour informer le public des modalités de mise à disposition de ces informations.

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat ni une quelconque forme de démarchage dans tout autre pays et n'est pas destiné à être diffusé dans d'autres pays que la France.*

*L'Offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'AMF.*

## **1 PRÉSENTATION DE L'OFFRE**

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 236-3 et 237-1 du règlement général de l'AMF, la société Fiducial SC, société civile au capital de 30.000.000 euros, dont le siège social est situé 41 rue du Capitaine Guynemer, 92400 Courbevoie, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro d'identification 328 084 074 RCS Nanterre (l'« **Initiateur** » ou « **Fiducial SC** »), propose de manière irrévocable aux actionnaires de la société Fiducial Office Solutions, société anonyme à conseil d'administration au capital de 22.000.000 euros, dont le siège social est situé 41 rue du Capitaine Guynemer, 92400 Courbevoie, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro d'identification 969 504 133 RCS Nanterre (« **Fiducial Office Solutions** » ou la « **Société** ») et dont les actions sont admises aux négociations sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») sous le code ISIN FR0000061418 et sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg sous le code ISIN FR0000061418, d'acquérir la totalité des actions Fiducial Office Solutions non détenues par l'Initiateur dans le cadre d'une offre publique de retrait (l'« **Offre** »), qui sera immédiatement suivie d'une procédure de retrait obligatoire (le « **Retrait Obligatoire** »), les conditions d'application dudit retrait étant d'ores et déjà réunies, au prix de 36 euros par action (le « **Prix de l'Offre** ») payable exclusivement en numéraire, dans les conditions décrites ci-après.

A la date du Projet de Note en Réponse, l'Initiateur détient 2.164.930 actions représentant 4.289.767 droits de vote théoriques de la Société, soit 99,80% du capital et 99,82% des droits de vote théoriques de la Société<sup>1</sup>.

L'Offre vise la totalité des actions non détenues directement ou indirectement par l'Initiateur à la date du Projet de Note en Réponse, soit à la connaissance de la Société, un nombre total de 4.302 actions et 7.812 droits de vote représentant respectivement 0,20% du capital et 0,18% des droits de vote théoriques de la Société.

Un projet de note d'information (le « **Projet de Note d'Information** ») a été déposé auprès de l'AMF le 8 juillet 2026 par le Crédit Industriel et Commercial en qualité d'établissement présentateur (l'« **Etablissement Présentateur** ») qui garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre en application de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun titre de capital, ni aucun instrument financier émis par la Société ou droit conféré par la Société pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital ou aux droits de vote de la Société, autres que les actions ordinaires existantes de la Société. Il n'existe en outre aucun plan d'options de souscription d'actions, ni aucun plan d'attribution gratuite d'actions en cours au sein de la Société pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital ou aux droits de vote de la Société.

La durée de l'Offre sera de 10 jours de négociation, conformément aux dispositions de l'article 236-7 du règlement général de l'AMF.

Sous réserve de la décision de conformité de l'AMF, à l'issue de l'Offre, la procédure de Retrait Obligatoire prévue à l'article L. 433-4 II du Code monétaire et financier sera mise en œuvre, et les actions de la Société non détenues par l'Initiateur qui n'auront pas été apportées à l'Offre seront transférées à l'Initiateur moyennant une indemnisation égale au Prix de l'Offre, soit 36 euros par action, nette de tous frais.

### **1.1 Contexte et motifs de l'Offre**

#### *1.1.1 Contexte de l'Offre*

L'Initiateur souhaite acquérir le solde du capital de la Société qu'il ne détient pas dans le cadre de la présente Offre. Les motifs de l'Offre sont plus amplement décrits dans la section 1.1.2 « Motifs de l'Offre ».

---

<sup>1</sup> Sur la base d'un nombre total de 2.169.232 actions représentant 4.297.579 droits de vote théoriques au 27 juillet 2026 en application de l'article 223-11 alinéa 2 du règlement général de l'AMF.

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat ni une quelconque forme de démarchage dans tout autre pays et n'est pas destiné à être diffusé dans d'autres pays que la France.  
L'Offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'AMF.*

Par décision du Conseil d'administration de la Société en date du 18 juin 2026, le Conseil d'administration de la Société a désigné Crowe HAF, représenté par Monsieur Olivier Grivillers, en qualité d'expert indépendant, sous réserve de la décision de non-opposition de l'AMF (qui a été rendue le 1<sup>er</sup> juillet 2026).

Le Projet de Note d'Information a été déposé auprès de l'AMF le 8 juillet 2026 par l'Etablissement Présentateur qui garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre en application de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF.

Le 29 juillet 2026, la Société a déposé le Projet de Note en Réponse à l'Offre auprès de l'AMF et l'AMF a publié un avis de dépôt sur son site internet ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Le Projet de Note d'Information et le Projet de Note en Réponse ont été mis en ligne sur le site internet de l'AMF et sont tenus gratuitement à la disposition du public aux sièges de l'Initiateur et de l'Etablissement Présentateur (pour le Projet de Note d'Information) et au siège de la Société (pour le Projet de Note en Réponse). Un communiqué de presse comportant les principaux éléments du Projet de Note en Réponse sera publié par la Société et rendu public sur son site internet (<https://investisseurs.fiducial-office-solutions.fr/>).

En application des dispositions des articles 236-1 et suivants du règlement général de l'AMF, l'Initiateur s'engage irrévocablement, pendant une période de 10 jours de négociation, à offrir aux actionnaires de la Société la possibilité d'apporter leurs actions à l'Offre en contrepartie d'une somme en numéraire de 36 euros par action.

Les conditions étant d'ores et déjà réunies, l'Initiateur sollicitera, dès la clôture de l'Offre, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer la totalité des actions non apportées à l'Offre moyennant une indemnisation égale au prix de l'Offre, nette de tout frais, soit 36 euros par action Fiducial Office Solutions.

L'Offre, le Projet de Note d'Information et le Projet de Note en Réponse restent soumis à l'examen de l'AMF.

L'AMF publiera sur son site Internet ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) une déclaration de conformité motivée relative à l'Offre après s'être assurée de la conformité de l'Offre avec les dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables. Cette déclaration de conformité emportera visa de la note d'information de l'Initiateur et de la note en réponse de la Société.

La note en réponse visée par l'AMF, ainsi que le document contenant les autres informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la Société sera disponible sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur celui de la Société (<https://investisseurs.fiducial-office-solutions.fr/>) et seront mis à la disposition du public au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre.

Conformément aux dispositions des articles 231-27 et 231-28 du règlement général de l'AMF, un communiqué précisant les modalités de mise à disposition de ces documents sera diffusé par la Société.

#### *1.1.2 Acquisition d'actions Fiducial Office Solutions par l'Initiateur pendant les douze mois précédant l'Offre*

L'Initiateur n'a pas procédé à l'acquisition d'actions de la Société au cours des douze (12) mois précédant le Projet de Note en Réponse, à l'exception des actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité sur Euronext Paris et du contrat de liquidité sur la Bourse de Luxembourg, confiés à Kepler Cheuvreux en vue de l'animation du titre, lesquels ont été suspendus le 1<sup>er</sup> juillet 2026 après bourse.

#### *1.1.3 Répartition du capital et des droits de vote de la Société*

A la connaissance de la Société, le capital social de la Société s'élève, à la date du Projet de Note

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat ni une quelconque forme de démarchage dans tout autre pays et n'est pas destiné à être diffusé dans d'autres pays que la France.*

*L'Offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'AMF.*

d'Information, à 22.000.000 euros divisé en 2.169.232 actions ordinaires de 10,14 euros de valeur nominale chacune.

A la connaissance de la Société, la répartition du capital social et des droits de vote de Fiducial Office Solutions, à la date du Projet de Note en Réponse, est la suivante :

| Actionnaires              | Nombre d'actions       | Pourcentage du capital | Nombre de droits de vote (théoriques) | Pourcentage des droits de vote (théoriques) <sup>2</sup> |
|---------------------------|------------------------|------------------------|---------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Fiducial SC               | 2.164.930 <sup>3</sup> | 99,80%                 | 4.289.767                             | 99,82%                                                   |
| Autre actionnariat public | 4.302                  | 0,20%                  | 7.812                                 | 0,18%                                                    |
| <b>Total</b>              | <b>2.169.232</b>       | <b>100%</b>            | <b>4.297.579</b>                      | <b>100%</b>                                              |

#### *1.1.4 Titres donnant accès au capital de la Société*

À la connaissance de l'Initiateur, il n'existe aucun titre de capital, ni aucun instrument financier émis par la Société ou droit conféré par la Société pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital ou aux droits de vote de la Société, autres que les actions ordinaires existantes de la Société. Il n'existe en outre aucun plan d'options de souscription d'actions, ni aucun plan d'attribution gratuite d'actions en cours au sein de la Société pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital ou aux droits de vote de la Société.

#### *1.1.5 Engagement d'apport à l'Offre*

L'Initiateur n'a pas connaissance d'engagement d'apport d'actions à l'Offre.

#### *1.1.6 Motifs de l'Offre*

Les actionnaires minoritaires ne représentant que 0,20% du capital et 0,18% des droits de vote théoriques de la Société, l'Offre permet notamment de répondre au manque de liquidité du titre Fiducial Office Solutions, les volumes échangés sur le marché s'avérant faibles depuis plusieurs années, et de proposer aux actionnaires minoritaires une sortie du capital de la Société.

Les actionnaires qui participeront à l'Offre bénéficieront ainsi d'une liquidité immédiate sur leurs actions.

L'Offre est réalisée par l'Initiateur dans l'objectif d'acquérir 100% des actions Fiducial Office Solutions et de simplifier la gestion de l'actionnariat de Fiducial Office Solutions. La mise en œuvre du Retrait Obligatoire permettra corrélativement à la Société de se libérer de ses obligations réglementaires et administratives liées à sa double cotation à savoir l'admission aux négociations de ses actions sur le marché réglementé d'Euronext Paris et sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg et ainsi de réduire les coûts qui y sont associés.

#### *1.1.7 Autorisations réglementaires*

L'Offre n'est pas soumise à l'obtention d'une autorisation réglementaire.

<sup>2</sup> Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de toutes les actions auxquelles sont rattachés des droits de vote, en ce compris les actions dépourvues de droits de vote.

<sup>3</sup> En ce compris les 7.026 actions de la Société que l'Initiateur a confié à Kepler Cheuvreux en vue de l'animation du titre sur le marché réglementé d'Euronext Paris et sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg, représentant respectivement 6.726 actions de la Société au titre du contrat de liquidité sur Euronext Paris et 300 actions de la Société au titre du contrat de liquidité sur la Bourse de Luxembourg, lesquels ont été suspendus le 1<sup>er</sup> juillet 2026 après bourse.

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat ni une quelconque forme de démarchage dans tout autre pays et n'est pas destiné à être diffusé dans d'autres pays que la France.  
L'Offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'AMF.*

## 1.2 Rappel des termes de l'Offre

### 1.2.1 *Nombre d'actions visées par l'Offre*

Conformément à l'article 231-6 du règlement général de l'AMF, l'Offre vise la totalité des actions non détenues directement ou indirectement par l'Initiateur à la date du Projet de Note en Réponse, soit à la connaissance de la Société, un nombre total de 4.302 actions et 7.812 droits de vote représentant respectivement 0,20% du capital et 0,18% des droits de vote théoriques de la Société.

### 1.2.2 *Procédure de présentation des actions à l'Offre*

L'Offre sera ouverte pendant une période de 10 jours de négociation conformément à l'article 236-7 du règlement général de l'AMF.

Les actions apportées à l'Offre devront être librement négociables et libres de tout privilège, gage, nantissement ou autre sûreté ou restriction de quelque nature que ce soit restreignant le libre transfert de leur propriété. L'Initiateur se réserve le droit d'écarter toute action apportée qui ne répondrait pas à cette condition.

Les actions détenues sous forme nominative devront être converties au porteur pour pouvoir être apportées à l'Offre. Par conséquent, les actionnaires dont les actions sont inscrites au nominatif et qui souhaitent les apporter à l'Offre devront demander dans les meilleurs délais la conversion au porteur de leurs actions afin de les apporter à l'Offre.

Les actionnaires dont les actions sont inscrites sur un compte géré par un intermédiaire financier et qui souhaitent apporter leurs actions à l'Offre devront remettre à l'intermédiaire financier dépositaire de leurs actions un ordre de vente irrévocable au Prix de l'Offre des actions, en utilisant le modèle mis à leur disposition par cet intermédiaire en temps utile afin que leur ordre puisse être exécuté et au plus tard le dernier jour de l'Offre.

Le règlement-livraison sera effectué au fur et à mesure de l'exécution des ordres, 2 jours de négociation après chaque exécution des ordres, étant précisé que les frais de négociation (y compris les frais de courtage et TVA afférents) resteront à la charge de l'actionnaire vendeur sur le marché.

Les ordres de présentation des actions Fiducial Office Solutions à l'Offre seront irrévocables.

CIC CIB, prestataire de services d'investissement habilité en tant que membre du marché, se portera acquéreur, au nom et pour le compte de l'Initiateur, de toutes les actions apportées à l'Offre, conformément à la réglementation applicable en vigueur.

### 1.2.3 *Retrait Obligatoire et radiation d'Euronext Paris et de la Bourse de Luxembourg*

Conformément aux dispositions des articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, à l'issue de l'Offre, les actions Fiducial Office Solutions qui n'auront pas été présentées à l'Offre, seront transférées à l'Initiateur (quel que soit le pays de résidence du porteur desdites actions) moyennant une indemnisation de 36 euros par action égale au Prix de l'Offre, nette de tous frais.

Les modalités détaillées du Retrait Obligatoire sont présentées à la section 2.5 du Projet de Note d'Information.

Il est précisé que cette procédure entraînera la radiation des actions Fiducial Office Solutions d'Euronext Paris et de la Bourse de Luxembourg.

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat ni une quelconque forme de démarchage dans tout autre pays et n'est pas destiné à être diffusé dans d'autres pays que la France.  
L'Offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'AMF.*

#### *1.2.4 Restrictions concernant l'Offre à l'étranger*

Les restrictions concernant l'Offre à l'étranger sont décrites à la section 2.9 du Projet de Note d'Information.

#### *1.2.5 Calendrier indicatif de l'Offre*

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis d'ouverture et de calendrier, et Euronext Paris publiera un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Le calendrier indicatif de l'Offre est présenté à la section 2.7 du Projet de Note d'Information.

## **2 AVIS MOTIVE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'OFFRE**

Il est rappelé que le Conseil d'administration de la Société était tenu de désigner un expert indépendant dans le cadre de l'Offre et du Retrait Obligatoire. Après revue des propositions soumises par différents experts indépendants qui lui ont préalablement été adressées, le Conseil d'administration de la Société a décidé, le 18 juin 2026, conformément à l'article 261-1-1 du règlement général de l'AMF, de désigner sous condition suspensive de l'absence d'opposition de l'AMF, Crowe HAF, représenté par Monsieur Olivier Grivillers, en qualité d'expert indépendant dans le cadre du projet d'Offre suivie d'un Retrait Obligatoire aux fins de rendre un rapport sur les conditions financières de l'Offre suivie d'un Retrait Obligatoire en application des articles 261-1-I, 1° et 261-1-II du règlement général de l'AMF.

Le choix porté sur cet expert indépendant résulte d'un processus de sélection prenant en compte (i) sa notoriété, (ii) sa compétence, (iii) son implication dans des opérations récentes, (iv) sa proposition tarifaire, (v) l'absence de conflit d'intérêts et (vi) l'absence de procédures judiciaires à son encontre.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2026, l'AMF a indiqué à la Société qu'elle ne s'opposait pas à la désignation de Crowe HAF, représenté par Monsieur Olivier Grivillers, en qualité d'expert indépendant dans le cadre du projet d'Offre suivie d'un Retrait Obligatoire.

Conformément aux dispositions de l'article 231-19 du règlement général de l'AMF, les membres du Conseil d'administration de la Société se sont réunis le 29 juillet 2026 afin d'examiner les termes et conditions du projet d'Offre suivie d'un Retrait Obligatoire, pour la Société, ses actionnaires et ses salariés.

Le Conseil d'administration était alors composé de la façon suivante :

- Monsieur Jean-Claude Carquillat,
- Fiducial SC, représentée par Monsieur Yves Skrabacz,
- Madame Nathalie Jarjaille,
- Fiducial Financial Services, représentée par Monsieur Bernard Fleur,
- Madame Marie-Françoise Lacroix-Faye.

L'avis motivé du Conseil d'administration sur l'intérêt que présente l'Offre suivie d'un Retrait Obligatoire pour la Société, ses actionnaires, et les salariés du groupe, tel que reproduit ci-dessous, a été adopté à l'unanimité lors de cette réunion du 29 juillet 2026, étant précisé qu'aucune opinion divergente n'a été exprimée par les membres dudit Conseil :

*« Le Conseil d'administration de la Société s'est réuni ce jour à l'effet, conformément aux dispositions de l'article 231-19 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), de rendre un avis motivé sur l'intérêt que représente, ainsi que sur les conséquences qu'aurait pour la Société, ses actionnaires et ses salariés, le projet d'offre publique de retrait (l'« Offre ») initiée par Fiducial SC, actionnaire majoritaire de la Société (l'« Initiateur »), qui sera immédiatement suivie d'une procédure de retrait*

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat ni une quelconque forme de démarchage dans tout autre pays et n'est pas destiné à être diffusé dans d'autres pays que la France.*

*L'Offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'AMF.*

*obligatoire (le « **Retrait Obligatoire** ») en vue d'acquérir la totalité des actions Fiducial Office Solutions non détenues directement ou indirectement par l'Initiateur, à un prix de 36 euros par action.*

*Le Président rappelle que les termes de l'Offre sont décrits dans le projet de note d'information de l'Initiateur.*

*Il est rappelé que, après revue des propositions soumises par différents experts indépendants qui lui ont préalablement été adressées, le Conseil d'administration de la Société a décidé, le 18 juin 2026, conformément à l'article 261-I-1 du règlement général de l'AMF, de désigner, sous condition suspensive de l'absence d'opposition de l'AMF, Crowe HAF, représenté par Monsieur Olivier Grivillers, en qualité d'expert indépendant dans le cadre du projet d'Offre suivie d'un Retrait Obligatoire aux fins de rendre un rapport sur les conditions financières de l'Offre suivie d'un Retrait Obligatoire en application des articles 261-I-I, 1° et 261-I-II du règlement général de l'AMF.*

*Le choix porté sur cet expert indépendant résulte d'un processus de sélection prenant en compte (i) sa notoriété, (ii) sa compétence, (iii) son implication dans des opérations récentes, (iv) sa proposition tarifaire, (v) l'absence de conflit d'intérêts et (vi) l'absence de procédures judiciaires à son encontre.*

*Le 1<sup>er</sup> juillet 2026, l'AMF a indiqué à la Société qu'elle ne s'opposait pas à la désignation de Crowe HAF, représenté par Monsieur Olivier Grivillers, en qualité d'expert indépendant dans le cadre du projet d'Offre suivie d'un Retrait Obligatoire.*

*Préalablement à la réunion de ce jour, les membres du Conseil d'administration ont pu prendre connaissance des documents suivants afin de leur permettre de détenir toutes les informations leur permettant d'émettre un avis motivé concernant le projet d'Offre :*

- le projet de note d'information de l'Initiateur déposé auprès de l'AMF le 8 juillet 2026, contenant notamment le contexte et les motifs de l'Offre, les intentions de l'Initiateur, les caractéristiques de l'Offre ainsi que les éléments d'appréciation du prix de l'Offre établis par le Crédit Industriel et Commercial (l'« **Etablissement Présentateur** ») qui a déposé auprès de l'AMF le projet d'Offre, étant précisé que l'Etablissement Présentateur garantit, conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre ;*
- l'attestation de l'expert indépendant, qui conclut notamment au caractère équitable, pour les actionnaires minoritaires de la Société, du prix offert de 36 euros par action de la Société ;*
- le projet de note en réponse établi par la Société devant être déposé auprès de l'AMF le 29 juillet 2026, lequel reste à être complété du rapport de Crowe HAF, représenté par Monsieur Olivier Grivillers, et de l'avis motivé du Conseil d'administration.*

### **Travaux de l'expert indépendant**

*Le Président indique que la direction de la Société, l'Etablissement Présentateur et l'expert indépendant se sont réunis à plusieurs reprises afin de fournir à l'expert indépendant l'ensemble des informations nécessaires pour l'accomplissement de sa mission.*

*Madame Anne Brémond présente au Conseil d'administration les conclusions des travaux de l'expert indépendant :*

*« Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des résultats obtenus par nous-mêmes et l'Etablissement Présentateur et fait ressortir les primes suivantes par rapport aux valeurs résultant des méthodes d'évaluation que nous avons jugées pertinentes :*

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat ni une quelconque forme de démarchage dans tout autre pays et n'est pas destiné à être diffusé dans d'autres pays que la France.*

*L'Offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'AMF.*

| En €/action                                                                   | Etablissement Présentateur |                 |         | Expert indépendant<br>Valeur centrale | Primes offertes par le prix |
|-------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|-----------------|---------|---------------------------------------|-----------------------------|
|                                                                               | Bas                        | Valeur centrale | Haut    |                                       |                             |
| <b>Méthode à titre principal</b><br>Méthode des flux de trésorerie actualisés | 29,27 €                    | 31,73 €         | 34,54 € | 31,07 €                               | 15,9%                       |
| <b>Méthodes à titre secondaire</b><br>Référence au cours de bourse            |                            |                 |         |                                       |                             |
| Cours de clôture au 7 juillet 2026                                            |                            | 26,80 €         |         | 26,80 €                               | 34,3%                       |
| Cours moyen pondéré 20 jours*                                                 |                            | n/a             |         | 26,88 €                               | 33,9%                       |
| Cours moyen pondéré 30 jours*                                                 |                            | 26,74 €         |         | n/a                                   |                             |
| Cours moyen pondéré 60 jours*                                                 |                            | 26,68 €         |         | 26,95 €                               | 33,6%                       |
| Cours moyen pondéré 120 jours*                                                |                            | 26,63 €         |         | n/a                                   |                             |
| Cours moyen pondéré 180 jours*                                                |                            | 26,64 €         |         | n/a                                   |                             |
| Cours moyen pondéré 250 jours*                                                |                            | n/a             |         | n/a                                   |                             |
| Méthode des comparables boursiers                                             |                            | 21,20 €         |         | 26,63 €                               | 35,2%                       |
| <b>Méthode à titre indicatif</b><br>Référence à l'Actif Net Comptable         |                            | 35,46 €         |         | 35,46 €                               | 1,5%                        |

*L'Offre s'inscrit dans un contexte de faible liquidité du titre Fiducial Office Solutions. En effet, compte tenu du faible flottant de la Société, elle vise à offrir aux actionnaires minoritaires une opportunité de liquidité immédiate en leur permettant de céder leurs actions. Le retrait obligatoire permettra par ailleurs de mettre fin à la double cotation de la Société, et donc de réduire les coûts ainsi que les contraintes réglementaires qui y sont associés et de concentrer ses moyens financiers et humains sur la poursuite de son activité et de sa croissance interne.*

*Détenant déjà 99,8% du capital de Fiducial Office Solutions, Fiducial SC (l'Initiateur) met en œuvre une offre publique de retrait portant sur les actions restantes détenues par les actionnaires minoritaires.*

*Dans le cadre du retrait obligatoire, les actions de la Société non détenues par l'Initiateur seront transférées à celui-ci moyennant une indemnisation égale au prix d'Offre, soit 36,0€ par action.*

*La mise en œuvre de cette procédure entraînera la radiation des actions Fiducial Office Solutions du compartiment C du marché réglementé d'Euronext Paris et du marché réglementé de la Bourse de Luxembourg.*

*Notre analyse de la valeur de l'action de Fiducial Office Solutions fait ressortir des valeurs :*

- *de 31,07€ pour la méthode des flux de trésorerie actualisés (retenue à titre principal) ;*
- *comprises entre 26,88€ (cours moyen pondéré 20 jours) et 26,95€ (cours moyen pondéré 60 jours) pour la référence aux moyennes de cours de bourse (retenue à titre secondaire) ;*
- *de 26,63€ pour la méthode des comparables boursiers (retenue à titre secondaire) ; et*
- *de 35,46€ pour la référence à l'Actif Net Comptable (retenue à titre indicatif).*

*Le prix offert de 36,00€ par action dans le cadre de l'Offre, présente une prime :*

- *de 15,9% pour la méthode des flux de trésorerie actualisés (retenue à titre principal) ;*
- *comprise entre 33,6% (cours moyen pondéré 60 jours) et 33,9% (cours moyen pondéré 20 jours) pour la référence au cours de bourse (retenue à titre secondaire) ;*
- *de 35,2% pour la méthode des comparables boursiers (retenue à titre secondaire) ; et*
- *de 1,5% pour la référence à l'Actif Net Comptable (retenue à titre indicatif).*

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat ni une quelconque forme de démarchage dans tout autre pays et n'est pas destiné à être diffusé dans d'autres pays que la France.*

*L'Offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'AMF.*

*En synthèse, l'Offre constitue pour les actionnaires du Groupe une possibilité de bénéficier d'une liquidité immédiate de leur participation à un prix présentant une prime sur les valeurs induites des différentes méthodes d'évaluation retenues.*

*Sur la base de l'ensemble de ces éléments d'appréciation, notre opinion est que le prix de 36,00€ par action proposé par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre Publique de Retrait suivie d'un retrait obligatoire est équitable, du point de vue financier, pour les actionnaires minoritaires de Fiducial Office Solutions. »*

### **Avis motivé du Conseil d'administration**

*Les membres du Conseil d'administration prennent acte des conclusions de l'expert indépendant et examinent attentivement les différents documents et supports mis à leur disposition, en particulier le projet de note d'information de l'Initiateur, les éléments d'appréciation du prix de l'Offre établis par l'Etablissement Présentateur (inclus dans le projet de note d'information), le rapport de l'expert indépendant et le projet de note en réponse de la Société.*

*S'agissant de l'intérêt de l'Offre pour la Société, eu égard notamment aux intentions de l'Initiateur sur les douze prochains mois (telles que détaillées dans le projet de note d'information établi par l'Initiateur), le Conseil d'administration relève que :*

- l'Initiateur contrôlant déjà la Société, l'Offre n'aura en elle-même aucun impact sur la stratégie et la politique industrielle et commerciale de la Société ;*
- l'Initiateur étant une société holding ayant pour activité éprincipale la prise d'intérêts et de participations dans toutes entreprises existantes ou à créer en France et dans tous pays, la conservation, l'administration et la gestion des titres ainsi possédés, l'Offre ne devrait générer aucune synergie, à l'exception de l'économie des coûts liés à la cotation en raison de la mise en œuvre du Retrait Obligatoire ;*
- l'Initiateur n'envisage pas d'apporter de modifications aux statuts de la Société à la suite de l'Offre ;*
- après la réalisation de l'Offre et du Retrait Obligatoire, l'Initiateur n'envisage pas de proposer des modifications substantielles dans la composition des organes sociaux et de direction de la Société ;*
- il n'est pas envisagé de procéder à une fusion entre l'Initiateur et la Société ;*
- l'Initiateur considère que la radiation des actions Fiducial Office Solutions du marché réglementé d'Euronext Paris et du marché réglementé de la Bourse de Luxembourg permettrait à la Société de réduire ses coûts liés aux différentes formalités obligatoires applicables aux sociétés cotées sur le marché réglementé d'Euronext Paris et sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg. La Société pourrait ainsi concentrer tous ses moyens, financiers et humains, sur la poursuite de son activité et sa croissance interne.*

*S'agissant de l'intérêt de l'Offre pour les actionnaires de la Société, au plan financier, le Conseil d'administration relève que :*

- l'Offre permet aux actionnaires de la Société qui apporteront leurs actions à l'Offre de bénéficier d'une liquidité immédiate sur l'intégralité de leurs actions ;*
- l'Offre permet notamment de répondre au manque de liquidité du titre Fiducial Office Solutions, les volumes échangés sur le marché s'avérant faibles depuis plusieurs années, et de proposer aux actionnaires minoritaires une sortie du capital de la Société à un prix de 36 euros par action ;*

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat ni une quelconque forme de démarchage dans tout autre pays et n'est pas destiné à être diffusé dans d'autres pays que la France.*

*L'Offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'AMF.*

- *le prix de l'Offre a été jugé équitable pour les actionnaires minoritaires de la Société par l'expert indépendant, y compris dans la perspective du Retrait Obligatoire ;*
- *en matière de dividendes, l'Initiateur considère que « la politique de distribution de dividendes de la Société sera déterminée en fonction de la capacité distributrice de la Société, de sa situation financière et de ses besoins financiers, conformément aux lois applicables et à ses statuts ».*

*S'agissant de l'intérêt de l'Offre pour les salariés du groupe, le Conseil d'administration relève que :*

- *l'Initiateur indique que l'Offre s'inscrit « dans une logique de poursuite de l'activité et du développement de la Société et n'aura pas d'incidence significative sur la politique poursuivie par la Société en matière d'effectif, de politique salariale et de gestion des ressources humaines. L'Offre n'aura donc aucune conséquence directe sur l'orientation en matière d'emploi. »*

*Au regard des éléments qui précèdent, des discussions s'ensuivent.*

*Le Président précise que lui-même, Madame Nathalie Jarjaille, Fiducial Financial Services et Madame Marie-Françoise Lacroix-Faye ont l'intention d'apporter à l'Offre les actions Fiducial Office Solutions qu'ils détiennent.*

*Au vu des éléments soumis et notamment (i) des objectifs et intentions exprimés par l'Initiateur, (ii) des éléments de valorisation préparés par l'Etablissement Présentateur, (iii) des conclusions du rapport de l'expert indépendant, et (iv) des éléments figurant ci-dessus, le Conseil d'administration de la Société, après en avoir délibéré, décide :*

- *d'émettre, à la lumière des conclusions de l'expert indépendant, un avis favorable sur le projet d'Offre tel qu'il lui a été présenté ;*
- *de recommander en conséquence aux actionnaires de la Société d'apporter leurs actions à l'Offre ;*
- *d'approuver le projet de note en réponse de la Société ;*
- *d'autoriser, en tant que de besoin, le Président Directeur Général de la Société à l'effet de :*
  - i. finaliser le projet de note en réponse relatif à l'Offre, ainsi que tout document qui serait nécessaire dans le cadre de l'Offre, et notamment le document « Autres Informations » relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la Société ;*
  - ii. préparer, signer et déposer auprès de l'AMF toute la documentation requise dans le cadre de l'Offre ;*
  - iii. signer toutes attestations requises dans le cadre de l'Offre ; et*
  - iv. plus généralement, prendre toutes dispositions et toutes mesures nécessaires ou utiles à la réalisation de l'Offre, en ce compris conclure et signer, au nom et pour le compte de la Société, toutes opérations et documents nécessaires et afférents à la réalisation de l'Offre et du Retrait Obligatoire (en ce compris la publication de tout communiqué de presse requis par la réglementation) ».*

### **3 RAPPORT DE L'EXPERT INDEPENDANT SUR L'OFFRE**

Lors de sa réunion du 18 juin 2026, le Conseil d'administration de la Société a décidé de désigner, sous condition suspensive de l'absence d'opposition de l'AMF, Crowe HAF, représenté par Monsieur Olivier

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat ni une quelconque forme de démarchage dans tout autre pays et n'est pas destiné à être diffusé dans d'autres pays que la France.*

*L'Offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'AMF.*

Grivillers, en qualité d'expert indépendant, avec pour mission de préparer un rapport sur les conditions financières de l'Offre et du Retrait Obligatoire, conformément aux dispositions de l'article 261-1 I, 1° et de l'article 261-1 II du règlement général de l'AMF.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2026, l'AMF a indiqué à la Société qu'elle ne s'opposait pas à la désignation de Crowe HAF, représenté par Monsieur Olivier Grivillers, en qualité d'expert indépendant dans le cadre du projet d'Offre suivie d'un Retrait Obligatoire.

Ce rapport, en date du 29 juillet 2026, est intégralement reproduit en Annexe 1 et fait partie intégrante du Projet de Note en Réponse.

#### **4 ACCORDS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE SUR L'APPRECIATION DE L'OFFRE OU SON ISSUE**

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord susceptible d'avoir une incidence sur l'appréciation de l'Offre ou son issue.

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat ni une quelconque forme de démarchage dans tout autre pays et n'est pas destiné à être diffusé dans d'autres pays que la France.*

*L'Offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'AMF.*

## **5 MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE**

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement Général de l'AMF, les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables, de la Société sera déposé auprès de l'AMF et mis à la disposition du public, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre. Elles seront disponibles sur le site internet de la Société (<https://investisseurs.fiducial-office-solutions.fr/>) et sur celui de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) la veille de l'ouverture de l'Offre et pourront être obtenues sans frais au siège social de la Société (41 rue du Capitaine Guynemer, 92400 Courbevoie). Un communiqué sera diffusé pour informer le public des modalités de mise à disposition de ces informations.

### **Avis important**

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Fiducial Office Solutions décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.